

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance du 21 Mars 2008

Tenue à 15 H 00

*dans la salle du Conseil Municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Claire GRELET, Gabriel MAQUIN, Sylvie LALLIER, Léo FUHRMANN, Charlotte BENOIT, Frédéric AGUILERA, Evelyne VOITELLIER, Stéphane VIVIER, Marie-Odile COURSOL, Christian CORNE, Christiane THOMAS-RIBAL, Roger GOURLIER, Sylvie FONTAINE, Jean-Jacques MARMOL, Marie-Christine STEYER, William ATHLAN, Danielle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Annick COM, Bernard KAJDAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Lucienne BARTHELAT, Julien BASSINET, Kheira CHORFI, Franck DICHAMPS, Gérard CHARASSE, Isabelle RECHARD, Christophe POMMERAY, Gloria SZPIEGA, Michel MARIEN, Hélène MILLET, Jean-Guy SIMON, Marie FRADIN, Conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETARE : Charlotte BENOIT, Conseillère municipale.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR ADRESSE LE 17 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DES MEMBRES**
- 2-/ **ELECTION DU MAIRE**
- 3-/ **DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**
- 4-/ **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

TÉLÉCHARGÉ SUR VICHYVICHY.FR

1-/ CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DES MEMBRES

M. Léo Fuhrmann, doyen d'âge, ouvre la séance et prononce le discours qui suit :

« Mesdames, Messieurs les élu(e)s
Mesdames, Messieurs,

Me voici chargé par les destins d'une date de naissance qui fait de moi le doyen de cette assemblée de vous accueillir dans cette enceinte du Conseil municipal de Vichy.

Ceci peut paraître un peu paradoxal dans la mesure où je suis moi-même nouvel élu et que c'est à moi qu'échoit le rôle d'accueillir beaucoup de conseillers qui sont déjà très expérimentés dans la fonction, mais je vois là toute la force de la démocratie et la pérennité des institutions.

Mais avant tout, je vis cet instant avec un grand plaisir et un grand honneur.

Un grand plaisir de retrouver ici pour administrer une ville à laquelle je suis profondément attaché, beaucoup de visages amis et de visages connus.

Au-delà des prises de position des uns et des autres qui se traduisent par la place qui nous est dévolue aujourd'hui dans cette salle, je salue ici bien sûr Claude Malhuret, à qui les Vichysois ont nettement dit leur souhait de poursuivre avec lui la belle aventure qui les lie. Il a mené et conduit une campagne électorale digne et exemplaire, s'appuyant sur un bilan et un programme dont Vichy peut se montrer déjà fière. Il a demandé aux électeurs : que le meilleur gagne ; le meilleur a gagné. Certains ont fait état de l'usure du pouvoir. Chez Claude Malhuret c'est l'inverse qui se produit. Les réalisations vont crescendo au fil de ses mandats et physiquement il n'a pas encore pris une ride. Nous voilà rassurés.

Je vous disais ma grande joie d'être ici à cet instant. C'est aussi un honneur.

L'honneur, c'est de me trouver parmi vous en prenant ainsi mon tour dans la liste des milliers d'élus qu'à connus notre ville depuis deux siècles et de prendre désormais ma part de responsabilité dans l'évolution de la cité. Cela ne peut que nous inciter à l'humilité.

L'honneur c'est aussi d'avoir accompagné un candidat qui a adopté dans son approche de la chose publique depuis tant d'années la devise des Noailles : « plus d'honneur - au singulier - que d'honneurs » - au pluriel.

Chacun aura compris ici le double clin d'œil à un ordre auquel je suis profondément attaché et au Maire actuel de Vichy. Claude Malhuret n'aime pas les honneurs pour lui-même. Mon souhait est qu'il surmonte ce petit handicap compte tenu des mérites éminents de son passé et de son présent.

En conclusion, je souhaite adresser un hommage tout particulier à celles et ceux, plus de 600, qui symbolisent la continuité du service public et de l'action publique à Vichy. J'entends par là les salariés de la ville, celles et ceux qui jour après jour ont su mettre en œuvre les projets initiés par le politique, celles et ceux qui demain, je le sais, seront toujours et encore là pour rendre cette ville plus agréable, plus sûre et plus solidaire.

Je vous remercie ».

Sous la présidence de M. Fuhrmann est ensuite procédé à :

- l'appel nominatif des conseillers municipaux,
- la lecture du résultat des élections municipales des 9 et 16 mars 2008,
- et l'installation dans leurs fonctions de conseiller municipal des élus ci-après :

Liste « Vichy Avenir » - 27 sièges :

▪ Claude Malhuret, ▪ Claire Grelet, ▪ Gabriel Maquin, ▪ Sylvie Lallier, ▪ Léo Fuhrmann, ▪ Charlotte Benoit, ▪ Frédéric Aguilera, ▪ Evelyne Voitellier, ▪ Stéphane Vivier, ▪ Marie-Odile Coursol, ▪ Christian Corne, ▪ Christiane Thomas-Ribal, ▪ Roger Gourlier, ▪ Sylvie Fontaine, ▪ Jean Jacques Marmol, ▪ Marie-Christine Steyer, ▪ William Athlan, ▪ Danièle Berthault-Fontanille, ▪ Serge Chatelain, ▪ Annick Com, ▪ Bernard Kajdan, ▪ Marie-Hélène Roussin, ▪ Jean-Louis Guitard, ▪ Lucienne Barthelat, ▪ Julien Bassinet, ▪ Kheira Chorfi, ▪ Franck Dichamps.

Liste « Ensemble Réussir Vichy » - 8 sièges :

▪ Gérard Charasse, ▪ Isabelle Réchard, ▪ Christophe Pommeray, ▪ Gloria Szpiega, ▪ Michel Marien, ▪ Hélène Millet, ▪ Jean-Guy Simon, ▪ Marie Fradin.

ainsi que :

- de la désignation de Mme Charlotte Benoit en qualité de secrétaire de séance et de Mme Réchard et M. Dichamps en qualité de scrutateurs,
- et de la lecture des articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2-/ ELECTION DU MAIRE

Le quorum étant atteint, M Léo FUHRMANN, doyen d'âge, Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * * * *

M. Maquin propose M. Claude Malhuret au nom de son groupe.

M. Marien propose M. Gérard Charasse au nom de son groupe.

* * * * *

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

M. Claude MALHURET	vingt sept voix	27
M. Gérard CHARASSE	huit voix	8

M. Claude MALHURET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

* * * * *

Discours de M. Claude MALHURET :

« Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au Conseil municipal. Bienvenue à ceux qui y siégeaient déjà précédemment et bienvenue à ceux qui y accèdent pour la première fois.

Je tiens à remercier les électeurs et les électrices vichyssois de leur confiance. J'y suis d'autant plus sensible qu'il s'agit d'une confiance renouvelée puisque nous allons entamer le quatrième mandat de l'équipe que je conduis.

Avant d'aller plus loin, je voudrais également remercier tous ceux qui m'ont accompagné pendant les sept années qui viennent de s'écouler. Le travail accompli a été celui d'une équipe. Merci à tous les adjoints et conseillers municipaux qui l'ont réalisé ensemble. Merci également à tous les cadres de la Mairie et à l'ensemble des employés municipaux qui ont participé à ce travail avec efficacité et loyauté dans un contexte de transformation de notre ville et de changements successifs du cadre réglementaire et technique qui régit la fonction publique territoriale.

Au cours des dix-neuf années précédentes, ces équipes successives ont mis toute leur énergie et toutes leurs forces au service d'un seul projet : transformer, rénover, moderniser notre ville et offrir le meilleur cadre de vie possible à ses habitants.

Les données démographiques et économiques, que j'ai souvent citées au cours de la campagne électorale qui vient de s'achever, me paraissent confirmer largement la justesse de l'orientation que nous avons prise, et de façon encore plus démonstrative si nous comparons ces données à celles de l'ensemble des communes et des agglomérations de notre région.

J'ai dit il y a un instant que je remerciais les électeurs et les électrices qui ont voté pour mon équipe, mais je serai bien sûr le Maire de tous les Vichyssois, en respectant les électeurs dont le choix s'est porté sur d'autres listes que la mienne : c'est la règle et la force de la démocratie.

Nous allons donc continuer tous ensemble. Ce n'est pas seulement pour une équipe que les Vichyssois ont voté dimanche dernier, c'est aussi pour un projet. Projet d'équipement et d'investissement, poursuite des grands travaux dont certains sont en cours, projet économique, social, culturel, sportif, environnemental. Ce projet a été annoncé et écrit. Il sera mené à bien.

Le contexte politique dans lequel va se dérouler ce projet est pour une partie maintenu, pour une partie modifié. La majorité gouvernementale, dont l'équipe que je conduis est proche, n'a pas changé, pas plus que la majorité régionale qui appartient à une autre famille politique que la mienne. Les équilibres principaux de notre Communauté d'agglomération n'ont pas été bouleversés et nous n'appartiendrons vraisemblablement pas demain, pas plus qu'hier à sa majorité. Enfin la majorité du Conseil Général a changé. Je voudrais à cette occasion exprimer mes remerciements à la majorité départementale sortante et saluer le travail exceptionnel mené sous la présidence de Gérard Dériot. Sans son soutien constant, les grands projets qui ont changé le visage de Vichy au cours des dernières années n'auraient pu voir le jour.

Comme vous le voyez, le paysage institutionnel dans lequel nous allons inscrire notre action est complexe et contrasté. Il l'était hier, il le sera demain. Quelles que soient les opinions de ceux qui dirigent les institutions dont nous sommes les partenaires, nous avons une chance ici, dans notre agglomération, dans notre département, dans notre région et dans notre pays, c'est que tous ont toujours, comme nous-mêmes, privilégié l'efficacité technique et le sens de l'intérêt général à la politique politicienne. Je n'ai aucune raison de penser qu'il n'en sera pas de même à l'avenir.

A Vichy, comme partout en France, l'un des messages forts envoyés par les électeurs est celui d'un désir d'être écoutés et surtout entendus. Ils ont montré qu'ils savent répondre exactement à la question qui leur est posée et qu'ils distinguent parfaitement le rôle des élus locaux et les problèmes politiques nationaux. Ils demandent à leurs élus locaux plus de proximité. C'est un message que j'ai entendu à titre personnel et dont j'ai demandé à toute l'équipe que je conduis de tenir le plus grand compte.

Vichy est entrée avec confiance dans le nouveau millénaire en apprenant, au moment même où il a commencé, qu'elle venait de devenir la deuxième agglomération d'Auvergne. Je forme tous mes vœux pour que ce succès et cette réussite des Vichyssois et de leur ville se poursuivent et se renforcent encore dans les années à venir ».

Discours de M. Gérard CHARASSE :

« Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Les membres du conseil étant installés, 27 pour la liste « Vichy, Avenir », 8 pour « Ensemble, réussir Vichy », que j'ai eu l'honneur de conduire, je tiens à faire les remarques suivantes avant l'élection du premier Magistrat de notre ville :

Avec 5540 voix - et je veux remercier à nouveau nos très nombreux concitoyens qui nous ont fait confiance - contre 5713 voix à l'autre liste, nous représentons une petite moitié de la population vichyssoise qui s'est exprimée : nous souhaitons donc être considérés par la nouvelle majorité qui ne nous dépasse que de 273 voix.

Pendant la campagne, vous avez dit, M. Malhuret, que l'opposition serait écoutée, marque la plus élémentaire de démocratie, de respect dû aux électrices et aux électeurs mais nous attendons davantage : nous espérons être entendus : nos concitoyens aussi.

Pour être entendus, il nous faudra, outre nos convictions qui n'ont pas fléchi, des moyens pour travailler : un local ainsi qu'en dispose le Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi des moyens de secrétariat et de fonctionnement comme cela se fait ailleurs, au Conseil Général de l'Allier par exemple. Nous, nous y étions engagés.

L'opposition, au surplus, ne doit pas, dans ces conditions, se résumer à 1000 signes dans le journal du Maire...

Ne nous dites pas que cela grèverait les finances communales dont vous n'avez cessé de répéter qu'elles étaient solides, parfaitement saines.

Pour que l'opposition soit entendue il faut aussi qu'elle soit présente dans les organismes extra-municipaux et communautaires : qui, dans le cas contraire, pourrait comprendre que la moitié de la ville n'y ait pas de représentant !

Ces conditions a minima réunies, nous mènerons – et c'est notre volonté – une opposition constructive pour participer au nom de l'intérêt général à la réalisation du bien commun ; nous mènerons une opposition courtoise mais ferme comme nous l'avons fait pendant la campagne.

J'attends, M. Malhuret, mes colistiers et les 5540 électrices et électeurs qui ont choisi notre programme attendent des réponses positives de votre part ».

3-/ DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de fixer à 10 le nombre de postes d'adjoints au Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- MM Charasse, Simon, Marien, Pommeray, Mmes Fradin, Szpiega, Réchard, Millet conseillers municipaux, n'ont pas pris part au vote,

4-/ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4-7-8-9-10 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection des adjoints au Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

A obtenu :

La liste présentée par M. le Maire.....vingt sept voix.....

27

La Liste «Vichy Avenir» ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints ci-après désignés ont été immédiatement installés

1 ^{er} Adjoint au Maire	: M. Gabriel MAQUIN
2 ^{ème} Adjoint au Maire	: Mme Claire GRELET
3 ^{ème} Adjoint au Maire	: M. Christian CORNE
4 ^{ème} Adjoint au Maire	: Mme Marie-Christine STEYER
5 ^{ème} Adjoint au Maire	: M. Roger GOURLIER
6 ^{ème} Adjoint au Maire	: Mme Evelyne VOITELLIER
7 ^{ème} Adjoint au Maire	: M. Jean-Jacques MARMOL
8 ^{ème} Adjoint au Maire	: Mme Christiane THOMAS-RIBAL
9 ^{ème} Adjoint au Maire	: M. Frédéric AGUILERA
10 ^{ème} Adjoint au Maire	: Mme Charlotte BENOIT

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

M. le Maire précise qu'il répartira les délégations dans les conditions suivantes :

- 1- M. Maquin : développement économique, emploi, commerce et artisanat, vie des quartiers, relations avec les collectivités territoriales, relations internationales.
- 2- Mme Grelet : enfance, jeunesse, affaires scolaires, enseignement supérieur et formation.
- 3- M. Corne : tourisme, thermalisme, congrès, animation.
- 4- Mme Steyer : affaires sociales, politique de la ville, solidarités, logement social, santé publique.
- 5- M. Gourlier : sports et loisirs, aéroport.

- 6- Mme Voitellier : qualité de vie, environnement, hygiène et salubrité.
- 7- M. Marmol : administration générale, finances, ressources humaines, affaires patrimoniales.
- 8- Mme Thomas-Ribal : réglementation économique, gestion et occupation du domaine public, sécurité des biens et des personnes.
- 9- M. Aguilera : urbanisme, développement urbain, politique de l'habitat, travaux, transports et déplacements, énergies et technologies nouvelles.
- 10- Mme Benoit : culture et manifestations artistiques.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il nommera par arrêté deux conseillers municipaux délégués :

- M. Jean-Louis Guitard, conseiller municipal délégué auprès de Frédéric Aguilera, sera chargé des transports, déplacements et accessibilité,
- et M. Bernard Kajdan, conseiller municipal délégué auprès de Gabriel Maquin, sera chargé des relations internationales.

M. Pommeray précise que le projet de délibération en cause comporte une référence juridique erronée. Il convenait de citer l'article L 2122-7-2 et non pas L 2122-7 comme indiqué.

M. Pommeray ajoute " Pour cette fois-ci c'est gratuit ".

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 H 30.

Charlotte BENOIT
Secrétaire de Séance